

Ces écarts sont entièrement injustifiés et inéquitables. Je m'abstiens de donner lecture de ce long article, mais ceux que la chose intéresse pourront en prendre connaissance dans le *Grain Growers Guide*, et le *Western Producer*. Il a une certaine importance et il vaut la peine d'être lu.

J'ajouterai que la teneur en protéine diffère beaucoup d'une région à l'autre. A cet égard, le témoignage de M. Geddes, qu'on trouve à la page 115 du rapport de la Commission Turgeon chargée d'enquêter sur les céréales, révèle que la teneur en protéine peut varier de 8 à 20 p. 100. L'écart est vraiment prononcé. Tous reconnaîtront, je crois, que les recherches des quinze ou vingt dernières années ont permis d'obtenir des types de céréales fort améliorés. Le Canada a réalisé d'importants progrès à l'avantage des producteurs et des autres habitants du pays.

Le Gouvernement devrait instituer une commission royale d'enquête sur les céréales chargée de se renseigner sur le classement, la vente et le transport de ces produits au Canada et à l'étranger. Dans l'intérêt des producteurs et de la population, j'estime cette mesure indispensable. Le rapport de la commission Sirois affirme qu'à l'époque difficile des années 30, dont on a tellement parlé à la Chambre, la production, l'emmagasinage, le transport et le financement du blé au Canada ont grandement aidé à soutenir notre régime économique. J'imagine que personne au pays ne le nierait.

L'an dernier, les produits agricoles dont les céréales formaient une grande partie représentaient le tiers de la valeur de nos exportations. Voilà qui est fort important à toutes les régions du pays et au gagne-pain de ceux qui se livrent à la production ou au commerce en général dans les trois provinces des Prairies.

La présente loi de l'impôt sur le revenu établit des distinctions fort injustes à l'endroit des cultivateurs. J'exhorte le Gouvernement à leur accorder, à l'égard du capital, la même dépréciation qu'aux industriels. Je ne puis comprendre pourquoi on les traite différemment. Durant 1950, les cultivateurs canadiens ont subi, au chapitre du revenu, une perte de plus de 12 p. 100 comparativement à l'année précédente tandis que le coût de tout ce qui est nécessaire à la production a augmenté de beaucoup et continue de s'accroître. Durant la même année, c'est-à-dire 1950, l'indice du coût de la vie s'est accru de 11.5 points; il atteint maintenant 172.5, niveau sans précédent.

En terminant, j'exhorte le Gouvernement, tout d'abord, à éliminer toute dépense extravagante et inutile des deniers publics, dont on voit tant d'exemples aujourd'hui. La chose

a été signalée aux deux dernières sessions de la Chambre et aujourd'hui, au moment où les dépenses vont augmenter, je crois qu'il faudrait éliminer tout gaspillage.

Deuxièmement, j'exhorte le Gouvernement à assumer ses responsabilités en ce qui concerne le programme quinquennal de mise en commun du blé, pour les années 1945-1950 et à annoncer que les producteurs recevront, en règlement final, 25c. le boisseau.

Troisièmement, je prie le Gouvernement de nommer une commission royale d'enquête qui serait chargée d'étudier le classement, l'écoulement, le transport et l'entreposage des céréales.

Quatrièmement, je demande instamment qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'allocation du coût en capital consentie aux cultivateurs soit calculé de la même façon que pour les industriels.

J'appuierai la proposition d'amendement présentée par le chef de l'opposition (M. Drew) et appuyée par l'honorable député de Peel (M. Graydon) et qui est ainsi conçue:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su:

- (1) donner à la nation la direction qui s'imposait, compte tenu des graves dangers de l'heure;
- (2) constituer les forces nécessaires afin de permettre au Canada de se défendre et de s'acquitter de ses obligations internationales; et
- (3) prendre des mesures efficaces en vue de combattre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie."

M. Robert Fair (Battle-River): Monsieur l'Orateur, la Chambre ne siège que depuis une semaine, mais on a déjà évoqué devant nous un grand nombre de questions. Avant que nos délibérations prennent fin, l'été prochain, je pense que nous nous serons attaqués à bien d'autres. Ce n'est pas avec satisfaction que je me suis rendu à Ottawa pour assister à la session et je me suis rendu compte que je n'étais pas le seul ici à éprouver ce sentiment. Il en est parmi nous qui estiment qu'il faudra régler un grand nombre de questions importantes sans que les députés aient été suffisamment renseignés à leur égard. Je n'ignore pas qu'on ne peut pas nous donner tous les renseignements, mais il reste que ceux qui ont des responsabilités vis-à-vis de leurs commettants se trouvent de ce fait dans une situation difficile puisqu'ils se voient obligés de prendre des décisions sans posséder tous les éléments du problème.

Cette fois encore le discours du trône ne nous donne aucun détail en ce qui concerne les questions dont on entend nous saisir. On peut en conclure, toutefois, qu'au cours de la session on nous présentera un certain nombre de mesures importantes. Tous les honorables députés conviendront, je pense, que les com-